

COMMUNIQUE DE PRESSE

SEMINAIRE : LES MANGROVES, UNE CHANCE POUR NOS TERRITOIRES

Le Président du PNM, Louis Boutrin participait, le 1^{er} juin dernier, au séminaire « les mangroves, une chance pour nos territoires » organisé par le Conservatoire du Littoral à l'Assemblée Nationale.



Invité à la table ronde « Fonctions et usages des mangroves », le Président du PNM a fait partager aux personnes présentes, la vision de la protection et du développement des mangroves en Martinique.

Aujourd'hui les questions de biodiversité ont pris une importance forte dans les politiques publiques, notamment dans les territoires d'Outremer où des espèces endémiques et des habitats particuliers (les mangroves notamment) sont désormais mis en avant.



L'enjeu prioritaire du Parc Naturel Régional de la Martinique pour ces espaces est donc d'associer au nécessaire travail de **sauvegarde**, une vision de **valorisation économique** à partir de ces espaces, en y intégrant également une **dimension éducative**.

Le contexte géographique des mangroves en Martinique

Sur les 150 000 km² que représentent les mangroves dans le Monde, elles occupent une superficie d'environ 1 850 hectares en Martinique.

Du point de vue géographique il existe plusieurs zones de mangrove en Martinique:

- ◇ en premier lieu la zone continue de mangrove du fond de la Baie de Fort-de-France appelée Génipa, qui représente la plus grande superficie de mangrove de l'île avec près de 1 200 hectares en continu
- ◇ quelques reliques, c'est-à-dire quelques îlots de mangroves parfois discontinus et souvent assez dégradés sur le littoral de la Côte Caraïbe, des Trois-Ilets au Marin
- ◇ Enfin, des petits îlots de mangroves peu dégradés voire en bon état dans les petites baies abritées de la côte Atlantique de Trinité à Sainte Anne.



Vers une gestion et une gouvernance territoriale en Martinique

Devant cette richesse exceptionnelle, des services écosystémiques qu'elles apportent, et face aux menaces qui planent sur ces milieux, près de 1 265 hectares de mangroves (65% de la superficie) ont été affectés au Conservatoire du littoral en 2015, dans le cadre d'une convention entre l'Etat et l'établissement public.,

Dans un souci de cohérence et afin de mettre en œuvre une politique de protection et de valorisation efficace et harmonisée pour ces milieux, le PNRM a été sollicité pour la gestion de ces mangroves. Ainsi, en Mai 2015, une convention de gestion a été signée entre le Conservatoire du Littoral (affectataire des mangroves) le Parc et l'ONF.



Les objectifs concrets de protection et de valorisation du PNRM

Compte tenu de ses actions antérieures et au regard de ce nouveau contexte de gouvernance, en tant qu'institution majeure en charge de la protection et de valorisation des habitats et des milieux, pour ce qui est des mangroves, le Parc naturel de Martinique a notamment réalisé :

- **Des inventaires et des études sur ces milieux avec notamment :**
 - o une étude sur l'ensemble des zones humides de la Martinique qui comporte un inventaire de l'ensemble des zones humides (mares, marais, mangrove lacustre...) et singulièrement des mangroves
 - o des nombreuses études préalables à la mise en Réserve Naturelle Régionale de la Baie de Génipa avec notamment un inventaire biologique rapide avec des chercheurs cubains sur l'ensemble de la zone en partenariat avec la ville du Lamentin
 - o
- **des mesures de protection et de valorisation avec :**
 - o la proposition de la création d'une réserve naturelle régionale pour la baie de Génipa. Ce statut de réserve naturelle régionale constituera une réponse adaptée au développement durable de cette zone qui alliera les aspects environnementaux, sociaux



et économiques. Des travaux de valorisation de cette zones ont d'ailleurs déjà commencés avec la création d'un sentier littoral et une maison d'accueil ;

- La proposition de l'extension de la réserve nationale des ilets de Sainte Anne vers la mangrove de la baie des Anglais
- La proposition de création d'un site RAMSAR suite à la mise en réserve de la mangrove de Génipa.

Des actions de sensibilisation

Enfin, le souci de la sensibilisation sur la protection des mangroves quel que soit le public, est essentiel, d'où l'intérêt de ce type de manifestation d'aujourd'hui. Il convient cependant d'aller au-delà et de renforcer la **dimension éducative** de l'action du PNRM pour favoriser de la part des publics, je le rappelle, une compréhension des milieux, une appréhension de leur valeur et de leur vulnérabilité, ainsi qu'une acceptation des règles imposées. Le PNRM poursuivra et renforcera donc, dans le cadre de ses actions d'éducation à l'environnement, dans les écoles sur la thématique développée sur les mangroves et du souci de leur protection.



CONTACTS PRESSE :

Jessica BEAL – Chargée de communication
05 96 64 90 04 - j.beal@pnr-martinique.com

Myléna ALCINDOR – Assistante de communication
0596 64 95 93 - m.alcindor@pnr-martinique.com